



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du deux avril deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, VINCENT, VALADOUR, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.  
formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé** : M. BORIE

### **Procurations** :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Julien DELANNE  
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR  
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

### **Objet** : Servitude passage canalisations réseaux parcelles CV 622, CV 30 au Cheix

Il est créé une servitude de passage sur les parcelles CV 30 et CV 622 appartenant à la commune permettant le raccordement au réseau public des eaux pluviales et des eaux usées des logements construits sur la parcelle CV 620.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création de la servitude pour la vente partielle de 3 170 m<sup>2</sup> au Cheix afin d'y construire des logements.

**Sens du vote** : Adoption  Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, quinze avril deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250414-2025-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 avril 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.